

## SAISON 2017/2018 - REGLEMENT CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL DOUBLE -11 / -13

### MERCREDI 7 MARS 2018 – SENNECEY-LE-GRAND

### MERCREDI 4 AVRIL 2018 – LA CHAPELLE-DE-GUINCHAY

### MERCREDI 2 MAI 2018 - GENELARD

### PHASES FINALES : DIMANCHE 3 JUIN 2018 – GENELARD

- 1) Ce championnat se disputera en Double sur 3 concours de 2 parties, pour les catégories -11 et -13. Début des parties à 14 h 30.
- 2) Si le nombre de participant est impair, une équipe sera donc office. La partie sera gagnée sur le score de 13 à 7 et les 3 points de classement seront attribués à celle-ci.
- 3) Possibilité après soumission à la commission jeune d'intégrer aux équipes un – de 9 dernière année (avec le tampon de surclassement sur sa licence).
- 4) Les équipes pourront jouer à 3 joueurs (2 boules chacun) pour éviter qu'un joueur soit isolé.
- 5) L'A.S organisatrice d'un concours aura à sa charge de fournir boissons et goûters.
- 6) Le CSB 71 désignera un arbitre pour chacun de ces concours.
- 7) Un tirage intégral aura lieu pour chaque partie pour la 1<sup>ère</sup> journée (une équipe peut tomber aussi bien contre un gagnant ou un perdant). On évitera simplement qu'une équipe joue contre une autre équipe de sa société. Pour la journée 2 et 3 même principe mais en tenant compte du classement. (TABLEAU A pour la moitié supérieure du classement et TABLEAU B pour la moitié inférieure, un peu sur le même principe que les – de 15 et – de 18)
- 8) Chaque partie durera 1 heure 15 ou 13 points. Changement autorisé à toutes les mènes.
- 9) Les équipes peuvent être constituées avec des – de 11 et des – de 13.
- 10) Les équipes seront composées au sein d'un même secteur, pour les 3 concours. Tout autre cas sera soumis à la Commission Jeune.
- 11) Les joueurs évolueront dans le cadre -13. (2 m / 4 m / 10, 50 m / 4 m / 2 m). Une ligne pied de jeu pour les -11 sera matérialisée par des plots.
- 12) Une partie gagnée rapportera 3 points, une partie nulle rapportera 2 points, une partie perdue rapportera 1 point.
- 13) Le classement sera établi comme suit : Total des points accumulés à l'issue des 6 parties.

- 14) En cas d'ex-aequo, les équipes seront départagées au nombre de parties gagnées puis aux points faits sur la totalité des 6 parties (on regardera les points laissés faire si égalité de nouveau).
- 15) Les équipes classées aux huit premières places seront qualifiées pour disputer les phases finales lors du Fédéral Double. Les équipes classées de 1 à 4 disputeront le Championnat de Saône-et-Loire, et les équipes classées de 5 à 8 disputeront la Coupe de Saône-et-Loire.
- 16) Dans chaque tableau, toutes les équipes se rencontreront, et l'équipe vainqueur sera celle qui aura remporté le plus de parties.
- 17) Le CSB 71 offrira le repas du midi aux HUIT équipes qualifiées avec leur managers respectifs. UN manager pour UNE équipe.
- 18) Le CSB 71 offrira aux joueurs de l'équipe vainqueur du CHAMPIONNAT, chacun trophée, un sac de boules et un bon d'achat.
- 19) Le CSB 71 offrira aux joueurs de l'équipe vainqueur de la COUPE, chacun trophée, un sac de boules et un bon d'achat.
- 20) Le Secteur organisateur ou l'A.S organisatrice du Fédéral, offrira aux joueurs des équipes classées 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, et 4<sup>ème</sup> du CHAMPIONNAT et de la COUPE, chacun une coupe et des cadeaux

Fait à Mâcon, le 02 Mars 2018

La Commission Jeune

